

VILLE D'EU
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération N° 2026/32/DEL/4.1

Séance du 2 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le 2 mars à 19 h 15, se sont réunis à la salle Michel audiard, les membres du Conseil municipal de la Commune de EU, sous la présidence de M. Michel BARBIER Maire en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Maire dans le délai voulu par la loi.

Présents : M. BARBIER Michel, Mme BRIFFARD Claudine, M. GODEMAN Sébastien, Mme DUJEANCOURT Anne, M. LLOPEZ Laurent, Mme INZANI Béatrice, M. MARTIN Jean-Marie Adjoints, Mme DUNEUFGERMAIN Thérèse, Mme DOUDET Catherine, M. BOSCHER Emmanuel, Mme FIRION Isabelle, M. SEIGNEUR Pascal, Mme ROCHE Karine, M. VASSELIN Julien, M. RUELLOUX Samuel, M. DENEUFVE Gilbert, M. ADAM Hervé, Mme VANDENBERGHE Isabelle, Mme BOUQUET Marie Odile, M. ACCARD Stéphane, M. CARBONNET Yann, M. DUCHAUSSOY Joël, M. MANGEON Stéphen, Mme GAOUYER Marie-Françoise.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : M. DANJEAN Laurent par M. BARBIER Michel, Mme CHAVES Hélène par Mme BRIFFARD Claudine, Mme DELVAL Isabelle par M. ADAM Hervé, Mme THERIN Aurélie par M. GODEMAN Sébastien, M. NORBERT Jean par M. LLOPEZ Laurent.

Absent :

Le secrétariat a été assuré par : M. RUELLOUX Samuel.

Date de convocation : 24/02/2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 24	Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

Objet : PERSONNEL COMMUNAL – CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT A DUREE DETERMINEE – SERVICE SPORTS/PROTOCOLES ET MANIFESTATIONS

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les nécessités et la continuité du service Sports – Protocoles et Manifestations exigent l'emploi de personnel non permanent pour des besoins occasionnels (accroissement saisonnier d'activité conformément à l'article L.332-23 2° du code général de la fonction publique).

A ce titre, il est proposé la création d'un emploi non permanent pour le service Sports -- Protocoles et Manifestations comme suit :

- 1 emploi d'adjoint technique contractuel (échelle C1) à temps complet
- Poste : Agent de manutention
- Rémunération : Echelon 1
- Durée : du 01/04/2026 au 30/09/2026

.../...

- Missions : Manutention du matériel de manifestation - Installations des diverses manifestations eudoises, pour le compte de la Ville et des associations - Mise en place des barrières et panneaux pour les arrêtés ou les plans de circulation - Aide logistique aux différents services municipaux et associations (transport, déménagement...) - Montage, démontage des chapiteaux, barnums - Transport et installation de matériels - Installation de mobiliers (tables, chaises, podium, chapiteaux, écran...), disposition de cloison

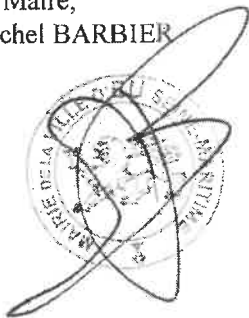
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne son accord pour la création de l'emploi saisonnier
- autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement et à signer tous les documents nécessaires.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance

Le Maire,
Michel BARBIER



Le secrétaire de séance,
Samuel RUELOUX

A stylized signature in black ink, consisting of several loops and a horizontal line, representing the signature of Samuel Rueuloux.